

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« quarante »,

le mot :

« soixante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La seconde expérimentation du dispositif Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée doit concerner au moins une centaine de territoires afin de pouvoir préparer sa généralisation au cours d'une prochaine étape. Le conseil d'administration de l'association TZCLD a validé les projets émergents de 122 territoires qui se mobilisent en vue de la seconde étape expérimentale. Or, le texte de cette proposition de loi ne prévoit l'extension de l'expérimentation qu'à 30 nouveaux territoires maximum. Il convient de prévoir la possibilité d'étendre cette expérimentation jusqu'à 50 nouveaux territoires. Tel est l'objet de cet amendement de repli.